

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse exige que les bénéficiaires du financement suivent les lignes directrices suivantes en matière de communication.

- A. **annonces publiques** : adressez-vous au Ministère pour obtenir l'approbation nécessaire avant de diffuser de l'information sur le financement ou de faire une annonce publique, et prévoyez deux semaines pour obtenir cette approbation. Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine pourrait vouloir d'abord annoncer lui-même le projet. Tous les renseignements sur le financement sont confidentiels jusqu'à ce que l'annonce soit faite.
- B. **Reconnaissance et logo – Communautés, Culture et Patrimoine** : il faut reconnaître le soutien au projet en incluant le logo de la province de la Nouvelle-Écosse dans toutes les communications électroniques et imprimées, p. ex. les dépliants et les annonces.

Voici un exemple de texte qui peut être utilisé dans un communiqué de presse ou dans tout autre document où figure une reconnaissance des partenaires financiers :

« L'organisme ABC/Nom reconnaît l'appui du gouvernement de la Nouvelle-Écosse offert par l'entremise du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Nous sommes heureux de nous associer à la province de la Nouvelle-Écosse pour élaborer et promouvoir nos ressources culturelles dans l'intérêt de tous les Néo-Écossais. »

- C. **Reconnaissance et logo – Soutien à la culture** : il faut souligner le soutien au projet en incluant le logo de Soutien à la culture dans toutes les communications électroniques et imprimées, p. ex. les dépliants et les annonces.

Pour la reconnaissance écrite ou orale dans les communiqués de presse et partout où l'on souligne par écrit la contribution des partenaires, il faut inclure la référence au programme Soutien à la culture.

Par exemple : « L'organisme ABC/Nom tient à souligner la contribution financière de Soutien à la culture, un programme de loterie désigné de la Société des loteries et du casino de la Nouvelle-Écosse. »

N'hésitez pas à joindre l'agent de programme si vous avez besoin d'aide supplémentaire.